

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq le quatre février à dix heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni, en session, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaients présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)		X
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)		X
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte	X	
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20250204-D202504-DE
Reçu le 10/02/2025

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de Membres votants :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2025/04

OBJET : Compte-rendu des délégations accordées au Président

Considérant l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions du Chapitre II, du Livre Ier dudit Code, dont fait partie l'article L2122-22,

Considérant que les articles précités permettent aux Présidents de syndicats mixtes ouverts, à recevoir délégations de leurs comités syndicaux,

Considérant la délibération du Comité Syndical n°2021-14 du 10 septembre 2021 donnant délégation à son Président,

Considérant la nécessité de rendre compte des délégations accordées au Président du Syndicat Mixte,

AR Prefecture017-200073690-20250204-D202504-DE
Reçu le 10/02/2025

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

De prendre acte des décisions mentionnées ci-dessous :

1) Assurance

Type de document	Date	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT
Contrat	01/01/2025	Bris de machine Nouveau contrat	ALBINGIA 17b avenue Robert Schuman 13002 MARSEILLE	29 147,24 €
Contrat	01/01/2025	DAB Nouveau contrat	YSA SOLUTIONS 29 rue Saint Simon 69009 LYON	36 700,00 €
Contrat	01/01/2025	Protection Juridique Nouveau contrat	CFDP 14 rue Edmond Rostand 13006 MARSEILLE	625,48 €
Contrat	01/01/2025	Responsabilité civile Nouveau contrat	RSA Immeuble Pacific 11-13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE	27 500,00 €
Contrat	01/01/2025	Flotte automobile Nouveau contrat	AXA FRANCE 313 Terrasse de l'Arche 92727 NANTERRE cedex	4 092,56 €
Contrat	01/01/2025	Navire Nouveau contrat	HELVETIA ASSURANCES 25 quai Lamande 76600 LE HAVRE	1 491,50 €

2) Emprunt

Type de document	Date	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Taux pratiqué
Arrêté n°24/07	14/11/2024	PRET D'UN MONTANT DE 1 600 000 € SUR 240 MOIS	ARKEA	Taux fixe 3,40%

AR Prefecture017-200073690-20250204-D202504-DE
Reçu le 10/02/2025**3) Marché à procédure adaptée**

Référence	Date de notification	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT
M2024-02	17/07/2024	Remise à plat des tarifs et occupations des ports	CAP HORNIER	46 850,00 €

4) Contrats de mandat avec la SEMDAS

Référence	Date de notification	Intitulé	Nom de l'entreprise retenue	Montant HT
Décision n°2024/03	03/04/2024	Lot 4 : Avenant 3 au marché n°2022-037	Entreprise ERC HARRANGER	11 601,59 €
Décision n°2024/05	11/04/2024	Lot 2 : Avenant n°2 au marché n°2022-035	Entreprise EUROVIA	29 503,98 €
		Lot 4 : Avenant 4 au marché n°2022-037	Entreprise ERC HARRANGER	1 190,25 €
		Lot 5 : avenant 2 au marché n°2022-038	Entreprise FOURNIER	6 468,00 €
		Lot 8 : Avenant 1 au marché n°2022-041	Entreprise MEGASECUR	- 9 050,00 €
Décision n°2024/06	17/07/2024	Lot 4 : Avenant 6 au marché n°2022-037	Entreprise ERC HARRANGER	7 481,08 €
		Lot 7 : Avenant 2 au marché n°2022-040	Entreprise ALLEZ	4 900 €
Décision n°204/07	29/07/2024	Attribution contrat d'assurance Dommages Ouvrage / Constructeur Non réalisateur	Compagnie LLOYD'S	16 357,92 €

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

